



PRÉFÈTE DE LA CORRÈZE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Tulle, le 22/03/2021

AIDES AGRICOLES : Ouverture des télédéclarations PAC surfaces du 1^{er} avril au 17 mai 2021

À compter du 1^{er} avril et jusqu'au 17 mai 2021 inclus, vous pouvez télédéclarer vos aides surfaciques (aides découplées, aides couplées végétales, indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN), aides en faveur de l'agriculture biologique (CAB- MAB), mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) et aide à l'assurance récolte) au titre de la campagne politique agricole commune (PAC) 2021.

Vous devez pour cela aller sur votre compte Telepac www.telepac.agriculture.gouv.fr.

Si votre mot de passe est expiré ou perdu vous aurez besoin de votre code telepac pour en créer un nouveau. Ce code vous a été transmis par courrier en novembre 2020. Vous pouvez également contacter la DDT (Christian Chevalier au 05 55 21 80 48)

Vous pouvez vous faire accompagner dans cette télédéclaration par les différents organismes de service présents et référencés sur la Corrèze : chambre d'agriculture, ELVEA 19, FDSEA, CER FRANCE, AGROBIO 19 et Coopérative OCEALIA.

L'accompagnement de la DDT consistera en de l'assistance téléphonique comme l'année dernière via :

- le **0 800 221 371 (numéro vert gratuit)** pour être mis en relation avec un serveur vocal interactif qui vous dirigera :
 - . vers le sous-traitant de l'ASP, pour une assistance informatique ;
 - . vers la DDT de la Corrèze pour une assistance fonctionnelle et réglementaire.
- le 05 55 21 82 74, numéro direct de la DDT, (du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et 14 h à 17 h). Jean-François Auriac, Dominique Mercier et Franck Maurel vous assisteront.

Cabinet de la préfète Service départemental de la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex



Pour toutes questions concernant la réglementation des aides vous pouvez contacter :

- DPB : Christophe Dubreuil (05 55 21 82 87) et Claudine Teilhet (05 55 21 82 41)
- Aides BIO et MAEC : Frédéric Barbier (05 55 21 80 52) et Christian Chevalier (05 55 21 80 48)
- Aides animales – ICHN et Assurance récolte : Jean-Philippe Poujade (05 55 21 83 84)
- Code télépac et paiements: Christian Chevalier (05 55 21 80 48)
- Attribution de numéro pacage pour exploitation individuelle Nathalie Da Silva (05 55 21 83 15) et pour une exploitation en société Nadine Roupp (05 55 21 82 73)
- toutes autres questions réglementaires Sylvie Charissoux (05 55 21 82 49)

Vous trouverez sur le site Telepac dans le bandeau supérieur, dans l'onglet «formulaires et notices 2021» l'ensemble des notices d'information relatives aux différentes aides et les modes opératoires pour vous aider dans votre déclaration.

Pour rappel : la télédéclaration des différentes aides animales (aide aux bovins allaitants, aide aux bovins laitiers et aide aux veaux sous la mère) est ouverte depuis le 1^{er} janvier jusqu'au 17 mai 2021.

Cabinet de la préfète
Service départemental de
la communication interministérielle

Contact presse : Valérie Jandot

☎ 05 55 20 56 75 / 06 27 12 55 52
✉ valerie.jandot@correze.gouv.fr

1, Rue Souham
BP 250
19012 TULLE Cedex

